



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier,
directrice générale et secrétaire-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance régulière du 7 mai 2018 à 20 h à l'édifice municipal, situé au 2335 route du Fleuve, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située dans le rang St-Antoine, sur le lot 5 438 490 du cadastre du Québec.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM 73-2018** consiste à:

- **Autoriser une hauteur de 5,48 mètres pour la construction d'un abri sommaire plutôt que 5 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage 117-11 de la municipalité des Éboulements.**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit à la secrétaire de la municipalité avant la tenue de la séance du conseil ou en se présentant à cette dernière pour faire valoir ses objections verbalement.

DONNÉ aux Éboulements ce 23^e jour d'avril 2018.

LINDA GAUTHIER
Directrice générale et secrétaire-trésorière